

Le gouvernement refuse de répondre aux questions ordinaires. Il se fait prier pour répondre aux questions marquées d'un astérisque. Il va falloir examiner notre régime et notre Règlement, car ils ne répondent pas aux exigences du XX^e siècle. C'est très important. Tandis que notre Parlement et notre société deviennent de plus en plus complexes, des questions en nombre croissant seront posées, mais notre procédure relative aux questions devient ridicule et inappropriée. Je félicite le très honorable député de Prince Albert d'avoir soulevé cette question aujourd'hui mais je reproche au leader du gouvernement à la Chambre d'avoir donné les mêmes vieilles excuses absurdes au lieu d'assumer ses responsabilités et de tenter d'améliorer les méthodes qui sont d'importance primordiale pour nous tous.

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler de cette question pendant quelques instants seulement. A mon avis, Votre Honneur a une responsabilité toute spéciale envers les simples députés, car le *Feuilleton* n'existe pas exclusivement pour les députés de l'opposition. L'Orateur précédent, l'a d'ailleurs signalé. Il existe pour permettre à tous les députés d'obtenir des renseignements, des faits.

Le vice-premier ministre (M. MacEachen) s'est efforcé de démontrer que des règles devraient régir l'inscription des questions au *Feuilleton* mais le personnel de Votre Honneur décide déjà de la forme sous laquelle elles paraissent au *Feuilleton*. Ces questions doivent demander des renseignements et être dénuées de tout caractère partisan ou politique. Les 1,400 questions environ auxquelles on n'a pas encore répondu ne sont pas des questions partisans: elles demandent des faits. Les députés, qu'ils soient libéraux, créditistes, néo-démocrates ou progressistes conservateurs ont le droit de poser des questions, et le public a le droit de connaître les réponses.

Malheureusement, les questions inscrites au *Feuilleton* accaparent toujours plus de temps à cause des questions de privilège de cette nature. Le gouvernement n'est pas disposé à fournir aux députés les faits auxquels ils ont droit. Comme l'a signalé le député de Grenville-Carleton (M. Baker), plus le gouvernement interviendra dans la vie des particuliers, d'une façon ou d'une autre, plus le nombre de questions inscrites au *Feuilleton* augmentera.

Depuis que je siège à la Chambre, j'ai pu constater l'évolution de l'attitude du gouvernement à l'égard de ces questions. Au début, une question marquée d'un astérisque recevait une réponse en l'espace de deux semaines. L'astérisque conférait une certaine urgence à la question, à laquelle on devait répondre verbalement à la Chambre, un peu comme pour les questions orales, mais ce n'est plus le cas. De nos jours, les ministres n'accordent pas plus d'importance aux questions marquées d'un astérisque qu'aux autres.

En général, les ministres n'attachent malheureusement guère d'importance aux questions inscrites au *Feuilleton*. Votre Honneur est ici pour protéger les droits individuels des députés et pour empêcher que le gouvernement n'empiète sur ces droits. Or, c'est exactement ce qui se produit chaque fois que le gouvernement refuse de répondre à des questions.

Privilège—M. Diefenbaker

• (1612)

J'ignore ce que Votre Honneur peut faire. Je ne sais pas si Votre Honneur a la haute main sur l'exécutif du gouvernement, mais vous avez le devoir de nous aider dans notre tâche. Si Votre Honneur fixait certaines règles fondamentales, cela aiderait les députés. Depuis trois ou quatre ans, il m'arrive de devoir faire réinscrire au *Feuilleton* d'une nouvelle session une question que j'avais déjà fait inscrire la session précédente. Au moment où j'ai obtenu une réponse, celle-ci avait perdu toute valeur à mes yeux. A vrai dire, j'ai cessé de recourir au *Feuilleton* pour obtenir des renseignements. Le gouvernement fixe presque un délai pour répondre aux questions. Quand je reçois la réponse, elle a perdu toute importance à mes yeux depuis longtemps.

Il faut que l'on oblige le gouvernement à répondre dans un certain délai. Ainsi, lorsque le gouvernement n'a toujours pas répondu à une question dans les trois mois, le ministre compétent devrait expliquer le motif de ce silence à la Chambre. Au moins, les gens sauraient si le gouvernement refuse de donner aux députés et aux contribuables les renseignements auxquels ils ont droit. Le gouvernement agit un peu comme Rip van Winkle. Il dort 21 ans, puis, lorsqu'il se réveille, il décide de donner aux députés les renseignements demandés. Le gouvernement ridiculise le Parlement en refusant de donner aux députés, tant à ceux du parti au pouvoir qu'à ceux de l'opposition, les renseignements auxquels ils ont droit.

Une fois de plus, le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a montré à quel point il s'intéresse à la Chambre. Il essaie à sa manière de dire à Votre Honneur ce qu'il faut faire pour que cette institution conserve son crédit dans l'esprit de tous les Canadiens. Aussi, j'espère que Votre Honneur trouvera une solution à ce problème qui n'a fait que s'aggraver au cours de cette législature et des précédentes.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je ne voudrais pas prolonger les débats de la Chambre sur ce rappel au Règlement mais, parce qu'il est d'une extrême importance, je crois de mon devoir de donner l'opinion de mon parti en ce qui a trait à la question qui a été soulevée. Je voudrais dire tout d'abord que les arguments apportés par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) étaient très objectifs, et que la réponse donnée par le vice-premier ministre (M. MacEachen) avait également pour but de justifier le fait que de nombreuses questions étaient demeurées sans réponse.

Monsieur le président, ce qui m'étonne, c'est que depuis que je siège au Parlement j'ai souvent entendu la présidence, à la suite d'une question posée par un député, faire la remarque suivante: Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton* de la Chambre. Je pense que la présidence devrait laisser le député poser sa question, et si l'on ne peut pas obtenir une réponse verbale à l'occasion de la période des questions, ou si les renseignements demandés sont trop longs, que le député inscrive sa question au *Feuilleton* de la Chambre. A mon avis, cela fait partie de notre procédure.